

RCS : NICE
Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00556
Numéro SIREN : 894 551 381
Nom ou dénomination : 34

Ce dépôt a été enregistré le 26/02/2021 sous le numéro de dépôt 2711

Cabinet Matheron

Expertise comptable

Commissariat aux comptes

12 rue des Orchidées - 06240 Beausoleil

Tél 04 93 78 34 43



2711

S.A.S. 34

S.A.S. au capital de 33.000 €

34 rue Partouneaux 06500 MENTON

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

(Constitution d'une Société avec apport en nature)

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des fondateurs, en date du 15 janvier 2021 concernant l'apport devant être effectué au profit de la société "SAS 34", en cours de constitution, par Monsieur **Nisham SAWNEY**, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L 223-9 du Code de Commerce.

Il n'entre pas dans notre mission de nous prononcer sur la rémunération de l'apport.

Les biens et droits apportés ont fait l'objet d'une évaluation dans le projet de statuts de la Société.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet nous avons mis en œuvre les diligences selon la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission et que nous avons estimé nécessaires au regard des normes professionnelles relatives à ce type de mission pour apprécier la valeur de l'apport, s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous présentons nos constatations et conclusions selon le plan suivant :

- I. Présentation de l'opération envisagée
- II. Diligences accomplies et appréciation des avantages particuliers
- III. Conclusion

I. Présentation de l'opération envisagée

1.1. Constitution de la société "SAS 34"

Il résulte du projet de statuts de la société "SAS 34" les informations suivantes :

La société "SAS 34" est une Société par actions simplifiée qui se constitue, dont le siège social sera situé à MENTON (06500), 34 rue Partouneaux et qui aura pour objet La vente, le commerce, l'import-export et la vente sur internet au détail, en gros et demi-gros de tissus, vêtements, chaussures et de toutes marchandises de type textile ou accessoires d'habillement, de mode et d'activités connexes.

Son capital sera de 33.000 euros, divisé en 3.300 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune, réparties comme indiqué ci-dessous entre les associés, en proportion de leurs apports.

Ce capital sera composé d'apports en nature à hauteur de 32.500 euros et d'apports en numéraire à hauteur de 500 euros.

1.2 Nature, description et évaluation des apports

- L'apport que Monsieur Nisham SAWNEY envisage d'effectuer est le suivant :

Un Droit au bail portant sur le local situé à MENTON (06500), 34 rue Partouneaux, permettant l'exercice dans les lieux loués de « tous commerces à l'exception de tous commerces bruyants, malodorants et de tous commerces de bouche sauf vente de sushis , makis, boissons, dégustation sur place, à emporter ou en livraison et vente de produits accessoires (spécialités japonaises), achat, vente, distribution de produits alimentaires spécialités culinaires asiatiques , à l'exclusion de toute autre utilisation ».

Ce local a son entrée directement sur la rue Partouneaux, avec laquelle il a une vitrine de six mètres en façade, et une profondeur de 4,75 mètres environ, y compris le couloir d'accès à une cave au sous-sol de l'immeuble.

La durée du bail courre du 1^{er} septembre 2017 pour se terminer le 31 août 2026.

Le loyer est de 900 € hors charges et non soumis à TVA.

L'apport sera effectué en pleine propriété.

Cet apport a été évalué dans le projet de statuts à 32.500 € sur la base de son prix d'acquisition aux enchères publiques le 31 mars 2020 dans le cadre de la liquidation judiciaire de la SARL SUSHI CHAR.

1.3 Rémunération des apports

L'apport en nature qu'il est envisagé d'effectuer à la Société "SAS 34" est un apport pur et simple, rémunéré par l'attribution du nombre de actions correspondant à l'évaluation de l'apport, sans prime d'émission puisque la Société se constitue, soit 3.250 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune, pour Monsieur Nisham SAWNEY en rémunération de son apport de droit au bail.

II. Diligences accomplies et appréciation sur la valeur des apports

Nous avons effectué les diligences estimées nécessaires conformément aux normes professionnelles pour :

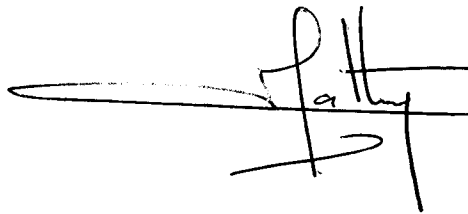
- contrôler la réalité de l'apport (et notamment l'existence, la propriété et la nature du bien apporté) ;
- analyser la méthode de valorisation de l'apport et rapprocher la valeur retenue pour la valorisation avec d'autres méthodes de valorisation couramment utilisées pour ce type d'apport;
- analyser l'impact éventuel des événements postérieurs à la date de fixation initiale de la valeur dudit apport ;
- analyser la valorisation de la société bénéficiaire de l'apports en vue de déterminer la rémunération de celui-ci ;
- analyser et valider l'équité de la rémunération de l'apport.

III. Conclusion

Sur la base de mes travaux, nous concluons que la valeur de l'apport s'élevant à 32.500 euros pour l'apport du droit au bail effectué par Monsieur Nisham SAWNEY, n'est pas surévaluée et, en conséquence est au moins égale au montant de la valeur nominale des actions qui lui sont attribuées, soit 3.250 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune.

Fait à BEAUSOLEIL

Le 1^{er} février 2021

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by 'athy' and a long horizontal stroke.